



# **Débats du Sénat**

## Troisième Lecture du Projet de loi S-219

**COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)**

---

Partie 1 : 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 101

**Le mardi 2 décembre 2014**

Présidence de l'honorable Pierre Claude Nolin

---

Partie 2 : 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 103

**Le jeudi 4 décembre 2014**

Présidence de l'honorable Pierre Claude Nolin

---

Partie 3 : 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 104

**Le lundi 8 décembre 2014**

Présidence de l'honorable Pierre Claude Nolin

**PROJET DE LOI SUR LA JOURNÉE  
DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ**

TROISIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Thanh Hai Ngo propose que le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, soit lu pour la troisième fois sous sa forme modifiée.

— Honorables sénateurs, j'interviens aujourd'hui dans le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, sous sa forme modifiée.

À mes yeux, la Journée du Parcours vers la liberté est une occasion pour nous de nous souvenir des souffrances éprouvées à la suite de la chute de Saïgon, de rendre hommage au Canada qui, par souci humanitaire, a accueilli des réfugiés durant et après la guerre du Vietnam et de commémorer les réalisations des Canadiens d'origine vietnamienne pour souligner un nouveau chapitre au Canada.

Je suis ravi et touché par le niveau de soutien pour le projet de loi, qui veillera à ce que la Journée du Parcours vers la liberté reflète le rôle humanitaire du Canada, qui a accepté des milliers de réfugiés vietnamiens, ces réfugiés de la mer qui ont fui après la chute de Saïgon. L'exode, qui dura de la chute de Saïgon en 1975 jusqu'en 1996, fut la plus grande migration de masse de l'histoire moderne; plus de 1,5 million de personnes ont quitté leur pays ravagé par la guerre en quête de liberté. Comme le savent les honorables sénateurs, beaucoup de Vietnamiens ont dû se lancer dans la mer de Chine méridionale à bord de rafiots délabrés, où ils furent constamment confrontés à des dangers inimaginables. Non seulement ont-ils dû traverser des tempêtes meurtrières, ils ont également dû affronter la maladie, la famine et même la menace de pirates.

[Français]

Il était devenu plus clair, pour le monde et pour le Canada, que le problème des réfugiés vietnamiens s'était transformé en une crise humanitaire mondiale, et que la seule façon humaine d'y remédier était d'adopter des mesures décisives et immédiates.

[Traduction]

L'honorable Ron Atkey, ministre de l'Immigration à l'époque, a soulevé la question de cette migration de masse auprès du cabinet de l'ancien premier ministre Joe Clark et a demandé à ses collègues : « Comment voulons-nous que les gens se souviennent de nous? » Ensuite, les citoyens canadiens ont fait quelque chose de vraiment formidable. En juillet 1979, le gouvernement canadien a fait une annonce historique, à savoir que 50 000 réfugiés vietnamiens seraient admis au Canada d'ici la fin de 1980. En février 1980, le gouvernement a annoncé que le nombre de réfugiés admis passerait de 50 000 à 60 000.

[Français]

Sur les 60 000 réfugiés vietnamiens arrivés au Canada de 1979 à 1980, près de 26 000 ont été parrainés par le gouvernement, tandis que 34 000 autres l'ont été dans le cadre d'un parrainage privé et par des membres de leur famille. Pendant la décennie suivante, de 1982 à 1991, environ 80 000 Vietnamiens de plus sont entrés au pays.

[Traduction]

Le Canada s'est fait connaître pour son programme de parrainage privé. Il demandait l'aide d'organismes bénévoles, d'églises et de groupes d'au moins cinq citoyens adultes qui pouvaient parrainer une famille de réfugiés et subvenir à ses besoins durant une année. Pour chaque personne ainsi parrainée, le gouvernement acceptait de s'occuper d'un autre réfugié. Des particuliers, des familles, des organismes bénévoles, des collectivités, des organisations religieuses et des Canadiens de toutes les couches de la société ont accepté de parrainer des milliers de réfugiés; ils en ont aidé près de 120 000 à se réinstaller au Canada.

[Français]

Cet exploit extraordinaire a été accompli grâce au leadership exceptionnel exercé par tous les ordres de gouvernement, des maires et des conseillers municipaux jusqu'aux ministres des Cabinets fédéraux et provinciaux, ainsi qu'aux extraordinaires fonctionnaires. Accueillir un tel nombre de réfugiés pendant un si court laps de temps est une tâche complexe. Les Canadiens ont accompli quelque chose d'unique.

[Traduction]

Mike Molloy, président de la Société historique de l'immigration canadienne, qui travaillait sur le terrain comme agent d'immigration pour le Canada, a témoigné la semaine dernière devant le Comité sénatorial des droits de la personne. Il a dit que le parrainage d'un aussi grand nombre de réfugiés de la mer était quelque chose d'incroyable, que c'était un moment spécial dans notre histoire et que cela demeurait de loin la plus grande réinstallation de réfugiés de l'histoire du Canada.

La réinstallation des réfugiés de la mer a été une réussite grâce au Programme de parrainage privé de réfugiés, qu'on a unanimement salué. Toutefois, les véritables héros de la réinstallation des Vietnamiens et de leur intégration dans le tissu social canadien sont les centaines de milliers de Canadiens qui ont parrainé des réfugiés par l'entremise de leur église, de leur synagogue, des clubs philanthropiques, des syndicats et de groupes improvisés composés d'amis et de voisins qui ont décidé de parrainer eux-mêmes des familles et même de voir à leur fournir un logement.

En 1986, la très honorable Jeanne Sauvé, qui était gouverneure générale à l'époque, a accepté au nom du peuple canadien la médaille Nansen, l'équivalent du prix Nobel pour les réfugiés et un prix humanitaire prestigieux décerné en reconnaissance d'efforts considérables

et soutenus qui ont été déployés pour la cause des réfugiés. Depuis 1954, année de la création de la médaille, c'était la première fois que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés la présentait à une population entière.

Depuis leur arrivée au Canada, les membres de la communauté vietnamienne n'ont cessé de montrer qu'ils triment dur et qu'ils sont tout à fait capables d'intégrer la société canadienne. Il n'y a pas un seul village au pays qui n'a pas entendu parler ou accueilli des réfugiés issus de cet exode. Certains réfugiés vietnamiens se sont même retrouvés dans les Territoires du Nord-Ouest, à Tuktoyaktuk. On ignore combien de temps ils y sont restés une fois que l'hiver les a surpris. Une chose est sûre : il y a aujourd'hui des Canadiens d'origine vietnamienne qui dirigent des entreprises prospères à Yellowknife.

• (1500)

Bien des Canadiens ont eu l'occasion d'accueillir pour la toute première fois des gens venant d'autres régions que l'Europe dans leurs églises et leurs maisons lorsque les réfugiés de la mer vietnamiens sont venus s'établir au pays.

C'est M. Molloy qui a le mieux résumé la situation la semaine dernière, au comité. Les Canadiens voient l'établissement des réfugiés vietnamiens comme « [une] expérience positive parce qu'elle leur a ouvert les yeux sur d'autres êtres humains ».

Le Canada compte maintenant plus de 300 000 citoyens d'origine vietnamienne, trois générations qui célèbrent fièrement un patrimoine important au sein d'une grande nation.

N'eussent été la générosité et l'esprit humanitaire du Canada, ni les milliers de réfugiés vietnamiens ni moi n'aurions pu obtenir ce que nous avons aujourd'hui. Nous sommes de fiers Canadiens et, à ce titre, nous vivons maintenant dans un magnifique pays où nous jouissons de la liberté et de la démocratie.

Honorables sénateurs, cet événement a incité les gens à faire preuve d'humanité, et les Canadiens ont accompli quelque chose de spectaculaire. Nous devons veiller à ce que cette période remarquable de l'histoire canadienne soit signée et préservée et à ce qu'elle ne tombe pas dans l'oubli.

Le 30 avril, nous rendons hommage aux Canadiens de tous les horizons qui ont accueilli à bras ouverts 120 000 réfugiés vietnamiens qui ont subi les affres d'une guerre terrible, ont souffert dans les camps de réfugiés et ont enduré de longs voyages en bateau pour fuir un pays où ils ne se sentaient plus chez eux.

Chaque année depuis 39 ans, les Canadiens d'origine vietnamienne se réunissent le 30 avril pour se rappeler qu'ils ont connu un nouveau départ et pour remercier le Canada. En 2015, la communauté vietnamienne du Canada célébrera le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des réfugiés de la mer et de leur établissement au Canada.

Je propose que le projet de loi S-219 institue une journée visant à souligner la tradition humanitaire du Canada, qui a accueilli des réfugiés pendant et après la guerre du Vietnam. Ce serait une bonne façon de souligner ce jalon important de l'histoire.

Je propose aussi que le 30 avril devienne la Journée du Parcours vers la liberté, pour remercier le Canada de nous avoir sauvé la vie et pour souligner le fait que les Vietnamiens ont eu la chance de trouver une nouvelle liberté, car la liberté n'est pas gratuite, et les réfugiés de la mer ont payé pour la leur en entreprenant ce voyage périlleux.

(Sur la motion de la sénatrice Fraser, au nom de la sénatrice Jaffer, le débat est ajourné.)

## PROJET DE LOI SUR LA JOURNÉE DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ

### TROISIÈME LECTURE—REPORT DU VOTE

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ngo, appuyée par l'honorable sénateur Enverga, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, tel que modifié.

**L'honorable Mobina S. B. Jaffer :** Honorables sénateurs, je prends la parole au sujet du projet de loi S-219, loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et désignant une date comme « Jour de l'Avril noir », devenu la « Journée du Parcours vers la liberté », après amendement par le comité.

Honorables sénateurs, j'aimerais d'abord remercier le sénateur Ngo d'avoir porté la question à notre attention.

• (1530)

Honorables sénateurs, le 30 avril est l'une des dates les plus importantes de l'histoire collective des Vietnamiens de partout dans le monde. Elle rappelle la chute de Saïgon, le 30 avril 1975, le jour où le Vietnam du Sud est tombé aux mains du Vietnam du Nord. Ce fut le début de l'exode de millions de Vietnamiens qui ont dû quitter leur patrie.

Comme vous le savez, honorables sénateurs, nous avons entendu un certain nombre de témoins à l'étape de l'étude au comité. Il y a toutefois une personne qui voulait comparaître que nous n'avons pas pu accommoder, et je lui ai promis que j'allais vous lire sa lettre. Il s'agit de l'ambassadeur du Vietnam au Canada. La lettre se lit comme suit :

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de vous entretenir de l'état actuel des relations Vietnam-Canada et d'exprimer un point de vue différent sur le S-219.

L'an dernier le Canada et le Vietnam ont célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques. Le Canada a reconnu le Vietnam, alors appelé République démocratique du Vietnam, en 1973 (avant la fin de la guerre intervenue en 1975) et l'a toujours reconnu et appuyé depuis sa réunification. Le Vietnam est reconnaissant au Canada de la compréhension et du soutien qu'il lui a aimablement manifestés au cours des 40 dernières années.

L'ambassadeur continue ensuite de décrire en long et en large toutes les relations bilatérales que le Canada et le Vietnam ont entretenues. Je ne vais pas lire ce passage, compte tenu des contraintes de temps.

L'ambassadeur ajoute ceci :

Par contre, le projet de loi du sénateur Ngo renvoie au passé et brosse un portrait sombre et étriqué du Vietnam, de ses relations internationales et de son histoire. En outre, il vise à consacrer cette vue des choses en proclamant le 30 avril « Jour de l'Avril noir ».

Le gouvernement du Vietnam réproouve cette représentation négative et sélective et a fait part de ses objections en privé et en public.

Selon moi, si ce projet de loi recevait l'approbation du Parlement, il ferait douter le peuple du Vietnam et la communauté internationale de la bonne volonté du Canada envers notre pays.

Le sénateur Ngo a déclaré devant le comité que son projet de loi n'était pas politique et n'aurait aucun effet sur les relations bilatérales entre le Canada et le Vietnam. C'est contraire à la vérité.

En fait, le gouvernement du Vietnam a fait valoir à plusieurs reprises aux plus hauts niveaux du gouvernement du Canada et de l'institution parlementaire ses graves préoccupations concernant l'esprit et la lettre de ce projet de loi.

S'il est adopté, ce projet de loi aura un impact négatif sur les relations bilatérales croissantes entre nos deux pays. Ce projet de loi a beau être qualifié d'apolitique, il incite clairement à la haine et à la discorde nationales, non à l'unité.

Après avoir sillonné le Canada en ma qualité d'ambassadeur, je crois fermement que ce projet de loi ne correspond pas aux vues de la majorité des Canadiens vietnamiens. Il est dommage que le comité n'ait pas eu l'occasion d'entendre des témoins de différentes régions du pays.

Honorables sénateurs, à propos des réfugiés, dont il est amplement question dans le S-219, le gouvernement du Vietnam est reconnaissant au Canada de l'accueil qu'il a réservé à des milliers de Vietnamiens à un moment très difficile de l'histoire de notre pays il y a de cela bien des années.

C'était une époque de guerre, de pauvreté, de désunion et de souffrance. Des millions de Vietnamiens innocents en ont pâti.

Les jours noirs de la guerre et de la souffrance sont ennemis de l'humanité, du développement et de l'espoir.

Le Vietnam et les membres de sa diaspora internationale ont les yeux tournés vers l'avenir et vers des jours meilleurs grâce à l'aide et à l'amitié de pays comme le Canada.

Depuis cette époque difficile, les relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays se sont sans cesse développées dans tous les domaines.

Comme je l'ai dit, nos deux pays viennent de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques. Il nous faudrait profiter de l'occasion pour mettre en lumière ce qu'il y a de positif, le présent et l'avenir — et non ce qu'il y a de négatif dans le passé.

Honorables sénateurs, les Vietnamiens canadiens de Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique, de Terre-Neuve-et-Labrador et même du Grand Nord, sont des gens travailleurs qui forment une partie importante de la mosaïque culturelle canadienne. Ils constituent un pont entre nos deux pays. Voilà ce qu'il nous faudrait célébrer ensemble.

En conclusion, laissons dans le passé les jours noirs de la guerre, de la souffrance et de la désunion. Le Vietnam et les Vietnamiens de par le monde ont fait un bon bout de chemin en 40 ans. Employons-nous à bâtir l'avenir qu'ont tracé les ministres Baird et Pham Binh Minh en septembre 2014. Concentrons-nous sur ce qui nous rapproche et non sur ce qui nous désunit.

Je vous remercie de votre temps et de votre attention.

Honorables sénateurs, comme je l'ai dit, ce projet de loi a maintenant été amendé lors de l'étude au comité et le titre a été remplacé par « Journée du Parcours vers la liberté ».

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au moins 250 000 Vietnamiens ont péri en mer lors de leur tentative désespérée pour fuir.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, honorables sénateurs, être réfugié est l'une des plus dures épreuves qu'une personne puisse vivre. Vous êtes accablé par un sentiment d'impuissance lorsque votre sort dépend de la bonne volonté de la communauté internationale.

Encore une fois, j'en profite pour remercier le Canada, et je rends hommage au premier ministre Trudeau pour ses politiques qui ont permis aux Vietnamiens de venir au Canada, et à ma famille de s'y installer en 1975.

Ceux d'entre nous qui ont été réfugiés développent des liens tacites. Nous sommes tout à fait conscients de la souffrance à laquelle tous les réfugiés doivent faire face, à divers degrés. Certains d'entre nous ont eu la chance exceptionnelle d'être accueillis à bras ouverts dans un pays. Plus particulièrement, nous soulignons les efforts des familles, groupes religieux, groupes de bienfaisance et organisations non gouvernementales du pays qui ont parrainé quelque 34 000 réfugiés vietnamiens au Canada. Nous commémorons également les souffrances éprouvées par beaucoup de réfugiés vietnamiens.

Honorables sénateurs, à ce stade-ci, j'aimerais souligner la contribution de l'ancienne mairesse d'Ottawa, qui a fait un travail remarquable pour accueillir des Vietnamiens à Ottawa. Marion Dewar, mairesse d'Ottawa en 1975, a vu les souffrances des nombreux réfugiés que l'on appelait, souvenons-nous, des « réfugiés de la mer ». Elle a sollicité l'aide de sa collectivité pour qu'on appuie ces réfugiés vietnamiens, puis elle a communiqué avec le gouvernement fédéral, qui avait établi un quota de 8 000 personnes, pour l'informer qu'Ottawa accepterait la moitié de ces réfugiés. Le projet était connu sous le nom de « Projet 4000 », dans le cadre duquel 4 000 réfugiés ont été acceptés à Ottawa.

Grâce aux efforts de Marion Dewar, Ottawa a fait passer à 60 000 le nombre de réfugiés acceptés. Marion Dewar a dirigé cette initiative, et elle a encouragé plusieurs maires partout au pays à y participer également. Par conséquent, beaucoup de collectivités ont uni leurs efforts et elles ont reconnu l'importance cruciale du travail de Marion Dewar, d'où leur appui à sa cause.

[ La sénatrice Jaffer ]

Aujourd'hui, j'ai parlé au fils de Marion Dewar, Paul Dewar, qui est le député d'Ottawa-Centre. Il m'a dit : « Si vous comptez rendre hommage à ma mère pour le travail qu'elle a accompli, sachez que si elle était ici, elle dirait qu'il ne faut pas la féliciter, elle, mais bien les Canadiens et les membres de sa collectivité. »

Honorables sénateurs, puisque j'ai été une réfugiée, je m'en voudrais de ne pas remercier Marion Dewar et tous les Canadiens qui ont contribué à faire du Canada une terre d'accueil pour bien des réfugiés.

**Des voix : Bravo!**

**La sénatrice Jaffer :** Je sais que la plupart d'entre vous ont entendu jusqu'à plus soif mon histoire de réfugiée de l'Ouganda, mais je ne me lasse pas de la raconter. Comme vous le savez, je suis Indienne d'origine et c'est la raison pour laquelle on m'a renvoyée de l'Ouganda. Nous sommes tous fiers de vivre au Canada. J'aimerais vous décrire ma maison.

Mes petits-enfants parlent le gujarati, une langue indienne, avec quelques-uns d'entre nous à la maison. Mon petit-fils est en immersion française et s'initie à la cornemuse. Mon fils est un joueur professionnel de cornemuse avec le Irish Regiment, bien connu du sénateur Campbell. Ma fille est une danseuse spécialiste du Bharata natyam, une danse indienne. Elle a atteint un très haut niveau grâce à son enseignant, Benoît Villeneuve, un Québécois et danseur indien réputé. Il a une telle réputation qu'on l'a invité à venir s'exécuter en Inde avec d'autres danseurs indiens professionnels à l'occasion d'une visite de M. Chrétien, alors premier ministre.

Voilà pourquoi nous adorons le Canada. Nous aimons le Canada parce que nous pouvons y faire prospérer notre culture indienne et nous intégrer à d'autres cultures.

• (1540)

Hélas, certaines choses ne changent pas chez moi. Honorables sénateurs, mes deux enfants cherchent constamment à corriger mon anglais et les mots que j'utilise. Lorsqu'ils écoutent les débats, à l'occasion, ils me disent : « Maman, tu as massacré les mots. Pourquoi ne pas les apprendre pour vrai? » Et ce n'est pas tout.

Mon petit-fils frémit souvent lorsque je lui parle français. Il corrige toujours ma prononciation.

[Français]

Mon petit-fils me dit souvent : « Grand-maman! » Il me dit que mon français devrait être amélioré. C'est facile pour lui de l'affirmer. Pas pour moi.

[Traduction]

Mon petit-fils parle français comme s'il venait du Québec. Mes enfants parlent anglais parce qu'ils viennent de la Colombie-Britannique. Ces deux langues me donnent souvent du fil à retordre.

Honorables sénateurs, je vous raconte ce qui se passe dans ma famille parce que nous aimons qu'il nous soit permis d'aimer ce que nous sommes, à commencer par nos origines indiennes. Nous aimons nous identifier canadienne, dont nous sommes fiers, et nous aimons notre confession musulmane et la possibilité que nous avons de prier avec fierté. L'autre jour, à la mosquée, mon petit-fils était le plus jeune du groupe. Nous sommes fiers d'être canadiens parce que nous pouvons faire partie de la société canadienne à part entière. Voilà ce que c'est, être réfugié au Canada.

Le Canada est un pays où on est accueilli, où on ne nous exclut pas à cause de notre religion ou de la couleur de notre peau. En arrivant au Canada, on peut s'intégrer à la société et y contribuer. On comprend alors qu'on a les mêmes rêves et les mêmes aspirations que tous les Canadiens. Voilà pourquoi je suis fière d'être Canadienne.

**L'honorable Grant Mitchell :** Honorables sénateurs, je voudrais dire quelques mots de cette initiative, car le Vietnam occupe une place toute particulière dans mon cœur et dans ma vie.

Je tiens pour commencer à féliciter le sénateur Ngo des efforts qu'il a déployés pour faire reconnaître cette époque de l'histoire vietnamienne et de l'histoire canadienne. J'étais très conscient de ce qui se passait à l'époque, à l'époque des réfugiés de la mer. Mon épouse et moi avons fait partie d'un groupe qui parrainait plusieurs réfugiés vietnamiens, mais hélas, avec les années, nous avons perdu le contact. Il s'agissait de deux frères âgés respectivement de 16 et de 17 ans. Ils doivent donc avoir 55 ans aujourd'hui. J'ai essayé de les retrouver, mais, malgré mes efforts sur Internet, je n'y suis pas parvenu.

Quoi qu'il en soit, c'était une période magnifique au Canada. Beaucoup de Canadiens voulaient se sentir utiles, et il existait une sympathie réelle devant la misère des Vietnamiens. Vous pouvez sans doute imaginer, le souvenir de la guerre du Vietnam étant si clair dans notre esprit, avec notre proximité avec les États-Unis, que cela a dû nous rendre plus conscients, plus empathiques, plus proches des Vietnamiens, et notre volonté de les aider en a été renforcé. Ce fut une très belle période.

Je voudrais signaler aussi une chose qu'ignorent beaucoup de Canadiens et que ne connaissent pas non plus bien des gens, bien des sénateurs : le Canada a joué un rôle de maintien de la paix au Vietnam. Quand le Vietnam a été scindé en deux, le Nord et le Sud, en 1956, après que les Français eurent été chassés, pour une raison quelconque, la communauté internationale — et non les Nations Unies, j'ignore pourquoi — a mis sur pied une force d'observation. Trois pays y ont contribué : l'Inde, perçue comme neutre; le Canada, représentant le camp Ouest de la guerre froide; et la Pologne, qui représentait le camp Est de cette guerre.

Cette force s'appelait la Commission internationale de contrôle. Elle avait des postes dans tout le Vietnam, au Nord et au Sud, où était affecté pour un mois un représentant de chacun de ces trois pays. Et il y avait roulement entre les postes. Ils étaient toujours trois, un de chaque pays, à chacun de ces postes, et ils étaient là pour observer et faire rapport des accumulations d'armes par ceux qui sont devenus le Viet Kong, et les armées du Vietnam du Nord et du Sud.

À l'évidence, cela n'a pas marché aussi bien que cela aurait pu, malheureusement, mais je tenais à signaler que les Canadiens avaient apporté cette contribution. Il s'agissait de soldats canadiens. Ils n'étaient pas des combattants, mais ils étaient souvent exposés à de grands risques. Les Canadiens ont participé à cette Commission internationale de contrôle de 1956 jusqu'en 1972 environ.

Si je suis au courant, c'est que mon père a été affecté là-bas pendant un an, de 1963 à 1964. J'étais alors un garçon de 12 ans. Ce départ de mon père pour un an m'a fait une profonde impression. À cette époque, il n'y avait pas de vacances pour couper la période en deux, et il n'y avait pas d'appels interurbains. Un an, c'était un an. Ce fut très long pour moi, ma sœur, mon frère et, sans aucun doute, pour ma mère, comme vous pouvez l'imaginer. Cette expérience m'a marqué à jamais, et je n'ai jamais oublié non plus son respect et son admiration pour les Vietnamiens.

Ce fut une période très formatrice dans ma vie, et cela m'a rendu très respectueux — comme tout le monde, de toute façon — à l'égard des Vietnamiens. Soulignons leur résilience, leur courage, leur force et, bien sûr, leur extraordinaire contribution au développement du Canada pendant ces longues années, d'abord comme immigrants et puis comme citoyens à part entière du Canada.

**L'honorable Joan Fraser (leader adjointe de l'opposition) :** Seulement quelques mots, chers collègues. Je n'avais pas prévu prendre la parole, mais, après avoir entendu les observations d'aujourd'hui, je me suis dit que j'avais peut-être quelque chose à ajouter.

Je ne suis allée au Vietnam qu'une fois dans ma vie, et c'était il y a huit ou neuf ans. Je me suis rendue à Hanoï pour représenter l'Union interparlementaire. Je me souviens de plusieurs choses. L'une est qu'un Vietnamien m'a prévenue presque avant que je ne quitte l'aéroport que, si je me promenais dans les rues, je ne devais pas regarder les conducteurs qui s'approchaient de moi aux feux rouges, parce que, si j'établissais un contact visuel avec eux, ils ne s'arrêteraient pas. J'ai suivi ce conseil, et j'ai survécu. J'ai appris à l'époque que les feux rouges étaient là à titre indicatif et qu'il n'était pas obligatoire de les respecter.

**Le sénateur Munson :** Tout comme au Québec. Ce n'est qu'une suggestion.

**La sénatrice Fraser :** À l'époque, il y avait déjà des investissements occidentaux de plus en plus importants à Hanoï, qui, soit dit en passant, est une très belle ville. Le Vieux-Hanoï est vraiment beau. J'ai passé plus d'une journée à me promener, et j'ai été très impressionnée. On voit entre autres une université de 1 000 ans, plus ancienne, donc, qu'Oxford, Cambridge et la Sorbonne, et même de deux ou trois siècles plus ancienne que les universités italiennes.

Ce dont je me souviens surtout, c'est d'un parlementaire vietnamien qui m'a demandé, rayonnant : « Avez-vous vu la bannière à l'aéroport? » Le vol depuis Montréal avait été très long, et je ne l'avais pas remarquée. Il m'a donné les mots exacts, dont je ne me souviens pas, mais c'était quelque chose comme ceci : « Bienvenue à vous, Vietnamiens de l'étranger. » J'ai répondu : « C'est très bien. » Il m'a dit : « Non, vous ne comprenez pas. C'est très important pour nous. Pendant des années, ceux qui étaient partis, » — comme le sénateur Ngo et des milliers d'autres personnes — « nous ne voulions rien savoir d'eux. Nous pensions qu'ils n'avaient aucune légitimité. Nous les prenions pour des ennemis. Soudain, nous avons pris conscience du fait qu'ils n'étaient pas des ennemis, mais nos frères. Pendant des années, lorsqu'ils essayaient d'envoyer de l'argent à leur famille, nous refusions. Nous disions qu'il était illégal d'accepter cet argent. »

• (1550)

« Soudainement, nous avons compris », et son visage s'est éclairé quand il a dit ces mots, « qu'ils envoyaient cet argent par amour, et que nous ne devrions pas refuser des cadeaux faits par amour. » J'ai pensé que quelque chose était en train de se produire. Ce pauvre pays avait vécu des moments tellement terribles, et je crois que l'exode des réfugiés après la guerre montre plus que n'importe quoi d'autre à quel point la situation est devenue mauvaise après l'arrivée du nouveau régime. Cependant, ce que j'ai vu montre que les choses peuvent changer, que le temps peut estomper la douleur, ou au moins permettre aux gens d'acquiescer une certaine sagesse, et j'espère que c'est quelque chose que notre pays voudrait cultiver.

Je ne peux vous dire, sénateur Ngo, à quel point je respecte votre expérience et celle de ces milliers de personnes, expérience qui est une partie importante de la très longue histoire de votre ancien pays, mais qui n'en est quand même qu'une petite partie.

**L'honorable James S. Cowan (leader de l'opposition) :** Je propose l'ajournement du débat.

**Son Honneur le Président suppléant :** Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix :** Non.

**Des voix :** Oui.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix :** Oui.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

**Des voix :** Non.

**Son Honneur le Président suppléant :** De toute évidence, les non l'emportent.

Je vois un sénateur se lever.

**Le sénateur Cowan :** Honorables sénateurs, je suppose que le débat va se poursuivre.

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai été surpris et déçu d'apprendre ce matin que le gouvernement avait refusé d'accéder à ma demande d'ajournement afin que je puisse prendre la parole après la sénatrice Jaffer. C'était une simple question de courtoisie. Le gouvernement n'a donné aucune raison pour son refus, à part pour dire qu'il voulait terminer aujourd'hui l'étude de ce projet de loi.

Chers collègues, S-219 est un projet de loi d'initiative parlementaire, qui a été présenté par le sénateur Ngo le 10 avril 2014. Le sénateur Ngo a pris la parole à son sujet le 30 avril, et notre collègue, la sénatrice Jaffer, en a discuté trois jours de séance plus tard, soit le 7 mai, en sa qualité de porte-parole. La sénatrice Martin a demandé l'ajournement, et le projet de loi est demeuré à ce stade. Le 19 juin, la leader adjointe du gouvernement, la sénatrice Martin, a remis le compte des jours à zéro, et rien d'autre n'est advenu jusqu'au 29 octobre, date à laquelle les leaders d'en face ont mis la question aux voix. Aucun autre discours n'a été prononcé; la question a simplement été mise aux voix, et le projet de loi a été renvoyé à notre Comité des droits de la personne.

Après avoir laissé le projet de loi languir pendant des mois au Sénat, il a fallu tout à coup s'en occuper très rapidement. Seulement 18 heures se sont écoulées entre son adoption à l'étape de la deuxième lecture et la tenue de la première audience du Comité des droits de la personne. À ce moment-là, le sénateur Ngo a comparu devant le comité, en tant que parrain du projet de loi. La deuxième audience a eu lieu trois semaines plus tard. Le comité a alors entendu deux témoins, puis il est passé immédiatement à l'étude article par article.

Chers collègues, les seules personnes qui ont été autorisées à témoigner pendant ces audiences appuyaient le projet de loi. Comme la sénatrice Jaffer nous l'a indiqué, le comité a reçu une lettre inusitée de la part de l'ambassadeur du Vietnam. Dans la lettre datée

du 30 octobre, dont la sénatrice Jaffer a lu certains extraits cet après-midi, l'ambassadeur demandait qu'on lui donne l'occasion de comparaître devant le comité. Il n'était pas d'accord avec le sénateur Ngo, lorsque ce dernier disait que le projet de loi n'aurait pas de répercussions négatives sur les relations bilatérales entre le Canada et le Vietnam. Il a écrit les paroles suivantes, qui ont été citées par la sénatrice Jaffer il y a quelques minutes :

S'il est adopté, ce projet de loi aura un impact négatif sur les relations bilatérales croissantes entre nos deux pays.

Le gouvernement a rejeté la demande de comparution de l'ambassadeur. Le comité a décidé de lui demander de présenter un mémoire.

Chers collègues, je ne sais pas qui, du sénateur Ngo ou de l'ambassadeur vietnamien, a raison, mais je m'inquiète du fait qu'on nous demande de nous prononcer sur ce projet de loi aujourd'hui alors que le comité n'a pas eu l'occasion d'entendre les arguments de toutes les parties concernées.

L'ambassadeur vietnamien n'était pas le seul à s'opposer au projet de loi. Nous savons maintenant qu'il y avait d'autres détracteurs. La semaine dernière dans cette enceinte, le sénateur Munson a fait référence à des lettres que des particuliers et des organismes ont envoyées au comité pour lui faire part de leur opposition au projet de loi. Aucun d'entre eux n'a eu l'occasion de témoigner au comité.

Comme la Cour suprême du Canada l'a déclaré et comme l'a mentionné notre Président alors qu'il s'adressait aux médias ce matin, le rôle premier du Sénat et des sénateurs est d'examiner les mesures législatives. Le comité ne s'est pas acquitté de ce rôle de façon équilibrée et exhaustive dans le cadre de l'étude du projet de loi S-219.

Nous avons entendu les arguments d'un seul camp. Le comité n'a entendu que les partisans du projet de loi. Ils ont peut-être raison, mais il y a d'autres points de vue. Puisque le comité fait rapport au Sénat, nous non plus n'avons pas eu la chance d'entendre les arguments des opposants. Nous ne sommes donc pas en mesure de peser le pour et le contre.

La demande inhabituelle de l'ambassadeur vietnamien pour comparaître devant notre comité a été rejetée. Des Canadiens d'origine vietnamienne, comme je l'ai dit et comme l'a signalé le sénateur Munson la semaine dernière, ont rédigé des lettres dans lesquelles ils disent s'opposer au projet de loi. Ces points de vue n'ont jamais été présentés au comité.

Chers collègues, notre rôle en tant que sénateurs a parfois été comparé à celui d'un juge. Quel juge rendrait une décision dans une affaire sans avoir pu entendre les arguments des deux camps? Qui dans cette enceinte appuierait ce genre de système judiciaire? Pourquoi alors acceptons-nous cette pratique dans le cadre de notre processus législatif?

Je ne dis pas que le projet de loi S-219 ne mérite pas notre appui. Il le mérite peut-être. Notre collègue, le sénateur Ngo, et les autres personnes qui sont venues témoigner devant le comité ont fait un travail admirable pour ce qui est d'appuyer le projet de loi. Le problème c'est que nous avons pu entendre uniquement leur point de vue. Nous ne savons tout simplement pas si le projet de loi mérite notre appui, parce qu'on n'a pas permis au comité de faire une étude sérieuse et équilibrée de ses dispositions et de ses répercussions. On ne nous a pas permis de mener le genre d'examen auquel les Canadiens s'attendent de notre part.

Je voulais proposer l'ajournement aujourd'hui afin d'avoir la possibilité — refusée au comité par le gouvernement — de discuter du projet de loi avec l'ambassadeur du Vietnam. J'aurai cette discussion mardi matin, la semaine prochaine. C'est le plus tôt que l'ambassadeur pouvait nous rencontrer, la sénatrice Jaffer, le sénateur Munson et moi. Il n'était pas disponible avant cette date et c'est pourquoi j'ai proposé quelque chose qui me semblait raisonnable, c'est-à-dire l'ajournement, afin de pouvoir entendre l'ambassadeur et d'ainsi avoir une opinion éclairée sur le projet de loi.

Je veux aussi être clair relativement à un autre point : il ne semble pas y avoir urgence relativement au projet de loi. Les gens d'en face n'ont présenté aucun motif justifiant l'adoption du projet de loi dès aujourd'hui. Honorables sénateurs, le projet de loi propose que le 30 avril devienne la « Journée du Parcours vers la liberté ». Nous sommes le 4 décembre. Il reste plus de quatre mois avant le 30 avril. Pourquoi ne pourrions-nous pas reporter le vote de quelques jours, afin de pouvoir entendre le point de vue de l'autre côté?

Dans les circonstances — et je m'exprime uniquement en mon nom —, je n'aurai pas le choix. Je vais m'abstenir de voter sur le projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Je ne pense tout simplement pas avoir suffisamment d'information pour pouvoir voter « oui » ou « non ».

Je crains que notre seul espoir ne soit que l'autre endroit se charge d'effectuer le travail qu'on ne nous a pas permis de faire ici. Je vais exhorter les parlementaires de tous les partis à l'autre endroit d'entendre des témoins ayant des opinions différentes, de permettre à l'ambassadeur de témoigner et de présenter le point de vue de son gouvernement, et d'écouter d'autres personnes expliquer pourquoi elles s'opposent au projet de loi. Honorables sénateurs, il incombera à l'autre endroit de devenir la Chambre de second examen objectif. Nous n'avons pas fait notre travail en ce qui concerne ce projet de loi. Ce n'est pas la bonne façon d'adopter des mesures législatives dans notre pays. Ce n'est pas la voie à suivre pour le « parcours vers la liberté ». Les gens ont le droit de se faire entendre au Sénat et aux comités sénatoriaux.

• (1600)

#### REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

**L'honorable James S. Cowan (leader de l'opposition) :** En conséquence, chers collègues, pour ces raisons, je propose :

Que le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, tel que modifié, ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étude additionnelle et rapport.

**Des voix :** Bravo!

**Son Honneur le Président suppléant :** Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**Des voix :** Non.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix :** Oui.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

**Des voix :** Non.

**Son Honneur le Président suppléant :** À mon avis, les non l'emportent.

**La sénatrice Fraser :** Avec dissidence.

**Une voix :** Le vote!

**Son Honneur le Président suppléant :** Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

**Des voix :** Le vote!

**Son Honneur le Président suppléant :** L'honorable sénateur Ngo, avec l'appui de l'honorable sénateur Enverga, propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix :** Non.

**Des voix :** Oui.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix :** Oui.

**Son Honneur le Président suppléant :** Que les sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

**Des voix :** Non.

**Son Honneur le Président suppléant :** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et deux honorables sénateurs s'étant levés :*

**Son Honneur le Président suppléant :** Je vois deux sénateurs qui se lèvent. Y a-t-il un accord entre les whips sur le moment du vote?

**Le sénateur Munson :** Votre Honneur, je souhaite que le vote soit reporté à la prochaine séance du Sénat.



Doyle  
Eaton  
Enverga  
Fortin-Duplessis  
Frum  
Greene  
Housakos  
Johnson  
Lang  
LeBreton  
MacDonald  
Maltais

Raine  
Rivard  
Runciman  
Seidman  
Seth  
Stewart Olsen  
Tannas  
Unger  
Verner  
Wallace  
White—45

[Traduction]

## ORDRE DU JOUR

### LES TRAVAUX DU SÉNAT

**Son Honneur le Président :** Honorables sénateurs, nous passons maintenant à l'ordre du jour. Conformément à l'ordre du jeudi 4 décembre, la sonnerie retentira pendant 15 minutes pour la tenue d'un vote reporté à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-219, sous sa forme modifiée.

Convoquez les sénateurs.

• (1830)

### PROJET DE LOI SUR LA JOURNÉE DU PARCOURS VERS LA LIBERTÉ

#### TROISIÈME LECTURE

**Son Honneur le Président :** Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Ngo, avec l'appui de l'honorable sénateur Enverga, propose :

Que le projet de loi S-219, Loi instituant une journée nationale de commémoration de l'exode des réfugiés vietnamiens et de leur accueil au Canada après la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

### POUR LES HONORABLES SÉNATEURS

Andreychuk  
Ataullahjan  
Batters  
Bellemare  
Beyak  
Black  
Boisvenu  
Carignan  
Dagenais  
Day  
Demers

Manning  
Marshall  
Martin  
McInnis  
McIntyre  
Meredith  
Mockler  
Nancy Ruth  
Ngo  
Patterson  
Plett

### CONTRE LES HONORABLES SÉNATEURS

Eggleton  
Furey

Hervieux-Payette  
Joyal—4

### ABSTENTIONS LES HONORABLES SÉNATEURS

Cools  
Cordy  
Cowan  
Downe  
Fraser  
Hubley  
Jaffer

Lovelace Nicholas  
Massicotte  
Mitchell  
Moore  
Munson  
Ringuette  
Tardif—14

• (1840)

**Son Honneur le Président :** Je crois comprendre, sénateur Cowan, que vous voulez prendre la parole.

**L'honorable James S. Cowan (leader de l'opposition) :** Je voulais prendre quelques instants, chers collègues, pour expliquer mon abstention. J'ai pris la parole la semaine dernière, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi. Je n'ai pas exprimé d'opinion au sujet du projet de loi — ni pour ni contre le projet de loi —, mais j'ai dit, à l'époque, que je m'abstiendrais de voter pour protester contre la façon dont ce projet de loi a été géré. Je veux prendre quelques instants, ce soir, pour vous le rappeler.

Chers collègues, c'est un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce n'est pas un projet de loi d'initiative ministérielle. Il a été présenté par notre collègue, le sénateur Ngo, en avril, puis il est resté au Feuilleton pendant des mois. Soudainement, à la fin du mois d'octobre, le gouvernement a décidé qu'il fallait étudier le projet de loi immédiatement. Il l'a mis aux voix et celui-ci a été renvoyé au comité.

Le gouvernement n'a permis qu'aux témoins qui appuyaient le projet de loi de témoigner devant le comité. Des particuliers, y compris l'ambassadeur de la République socialiste du Vietnam, ont demandé à pouvoir témoigner, ce que le gouvernement leur a refusé.

Le gouvernement n'a donné aucune explication ou justification pour ce que je considère être un cours des choses extraordinaire. En conséquence, notre comité n'a pas été en mesure de faire le travail

[ Le sénateur Carignan ]

qu'il est censé faire, à savoir examiner les faits, le projet de loi ainsi que tous les aspects de la mesure législative, avant de nous conseiller nous, sénateurs.

Le comité n'a pas été en mesure de le faire et, par conséquent, chers collègues, je dirais que nous n'étions pas en mesure de prendre une décision équilibrée sur les mérites de ce projet de loi.

Résultat : le projet de loi est adopté, et c'est à nos collègues de la Chambre des communes que nous laissons le soin de procéder à un second examen objectif. Réfléchissons-y. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer au Canada. Notre travail consiste à étudier soigneusement les mesures législatives qu'on nous soumet et à entendre ceux qui souhaitent exprimer leur point de vue, qu'il soit favorable ou non, ou simplement poser des questions.

Le gouvernement a refusé de nous permettre — à nous, sénateurs, ainsi qu'au comité — de faire notre travail, et c'est pour cette raison que je me suis abstenu de voter.

**L'honorable Jim Munson** : J'aimerais simplement ajouter quelques mots et faire écho à ce que disait le leader de mon parti pour expliquer ce pourquoi il s'est abstenu de voter. Je me suis moi aussi abstenu parce que ce projet de loi porte sur ce qu'on appelle le « parcours de la démocratie »; il me semble que nous aurions donc pu avoir droit au « parcours de la liberté d'expression ». La liberté d'expression, c'est précisément ce à quoi aspiraient les 300 000 réfugiés vietnamiens qui sont venus s'installer ici, et c'est précisément ce dont le Comité des droits de la personne a fait fi. Il me semble que, quand on débat d'une question — à plus forte raison ici, sur la Colline du Parlement, que ce soit à la Chambre des communes ou au Sénat —, on doit permettre à tous ceux qui le souhaitent de se faire entendre. J'ai beaucoup d'empathie pour les Vietnamiens, qui occupent une place particulière dans mon cœur. À l'époque où j'étais jeune reporter, j'ai rencontré des réfugiés qui vivaient depuis des années dans des camps, à Hong Kong. J'ai fait des reportages sur eux; je les écoutés et je les ai compris. Nous comprenons tous, évidemment, pourquoi le Canada a ouvert ses portes aux réfugiés de la mer vietnamiens, qui se sont ensuite intégrés à la mosaïque canadienne. C'était la première fois depuis que j'ai été nommé au Sénat, il y aura 11 ans le 10 décembre, que je m'abstenais de voter. En agissant de la sorte, je ne cherchais pas à contester ce que le sénateur propose dans cette mesure. Je voulais simplement que mon geste serve de leçon et qu'il nous rappelle que, dans un pays libre et démocratique comme le Canada, quand on organise un débat, les deux parties doivent pouvoir se faire entendre. Ensuite seulement, nous pouvons voter comme nous l'estimons justifié. Le parcours vers la démocratie fait obligatoirement escale sur le chemin de la liberté d'expression.

### VISITEURS À LA TRIBUNE

**Son Honneur le Président** : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune d'une délégation, dirigée par M. Phat Nguyen, de dirigeants de diverses communautés canado-vietnamiennes de l'Ontario. Ils sont les invités de l'honorable sénateur Ngo.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

**Des voix** : Bravo!